

Alerte ! MANGER DES ANIMAUX DEVIENT UNE OBLIGATION !

VIANDE OBLIGATOIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Une pétition demandant que des menus végétariens équilibrés et variés soient disponibles chaque jour en restauration collective a déjà recueilli plus de 50 000 signatures [1]. Pourtant, le gouvernement s'apprête à décréter des mesures totalement abusives qui risquent d'interdire ou d'entraver la présence de l'offre végétarienne en collectivité.

La loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 dite « loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche » contraint les services de restauration à respecter des « règles nutritionnelles » édictées par décret. Le décret qui sera prochainement promulgué va selon toute probabilité imposer la présence régulière de viande, poisson et produits laitiers dans les menus.

Produits animaux obligatoires

Les usagers de la restauration collective se vront contraints de consommer une grande quantité de produits animaux – ou bien réduits à ne pas manger grand chose !

Il sera très difficile aux végétariens d'obtenir une dérogation aux règles communes. Parmi eux, les végétaliens ont toutes les chances de se voir opposer un refus. Il sera impossible aux gestionnaires de la restauration collective d'innover en offrant chaque jour un menu végétarien comme menu principal, même si leur initiative est bien accueillie par les usagers.

Seront directement concernés six millions d'enfants qui mangent à la cantine, mais aussi les personnes âgées en maisons de retraite, les



personnes hospitalisées, celles qui sont incarcérées, les bénéficiaires du portage de repas à domicile [2]...

Ce décret, à paraître cette année, s'inspire des contre-vérités sur le végétarisme propagées depuis plusieurs années par le Plan National Nutrition Santé (PNNS).

Une offensive de l'industrie de l'élevage

Sous couvert de préoccupations diététiques, des choix d'ordre économique et idéologique sont imposés : les filières de l'élevage, qui ont participé à l'élaboration de la recommandation du GEMRCN [3] sur laquelle se fondera

notes :

[1] Pétition de l'AVF pour des repas végétariens dans les collectivités, www.vegetarisme.fr.

[2] Il est à craindre que les formes de restauration collective qui semblent échapper à la loi, comme la restauration d'entreprise ou les repas distribués aux démunis, s'alignent elles aussi sur les recommandations officielles.

de décret, redoutent en effet une baisse de la consommation de produits animaux.

De fait, dès janvier 2010 le Ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire avait annoncé la mise en place d'un programme national pour l'alimentation avec pour objectif prioritaire de défendre le secteur agricole [4], précisant : « Ces batailles contre la viande ne sont pas acceptables. » [5] Nous y voilà...

Opposons-nous à ce coup de force !

La condamnation du végétarisme par le PNNS et ses propos dissuasifs concernant le végétarisme ne s'appuient sur aucune base scientifique sérieuse [6].

La réglementation de la restauration collective en préparation va pérenniser le régime actuel d'énorme consommation de produits animaux, avec pour conséquences une souffrance animale extrême, mais aussi une contribution importante au réchauffement climatique, à la pollution de l'eau et de l'air, un gaspillage continu des ressources alimentaires et hydriques mondiales, et des effets alarmants sur la santé publique.

Elle empêchera les usagers de la restauration collective de se démarquer concrètement et symboliquement de l'exploitation animale en refusant la consommation de viande, poisson, lait et œufs.

Si la teneur du décret est conforme à ce qui a été annoncé, il portera ainsi atteinte aux libertés individuelles fondamentales en restreignant le libre exercice des convictions personnelles.

notes (suite) :

[3] Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition.

[4] Cf. la dépêche AFP du 21/01/2010 qui explicitait : « Le ministre n'a pas précisé la date de lancement de ce programme qui



Enfin, en délivrant une telle position officielle, le gouvernement confirme les préjugés selon lesquels les alimentations sans produits animaux sont « restrictives », compliquées et dangereuses, préjugés que le corps médical, les professionnels de la restauration, de l'éducation, de l'information, les assistantes sociales, les juges, etc. risquent fort de relayer.

« Ces batailles contre la viande ne sont pas acceptables. » [5]

Pour toutes ces raisons, il importe de nous mobiliser pour refuser toute réglementation de la restauration collective imposant des normes de consommation de produits d'origine animale,

alerter l'opinion publique, contester le bien-fondé des positions du PNNS sur le végétarisme, énoncer clairement leurs conséquences.

Des actions sont à mener sur la place publique ! Ensemble, associations, citoyennes, citoyens, nous serons plus forts pour défendre nos droits !

Rejoignez-nous ! ACTA, Aquitaine Décroissance, Animavie, Association pour un homme plus humain, AVE, Avis, CABLE, CLEDA, CLAM, Convention Vie et Nature, Générations spontanées contre le racisme et l'islamophobie, ICDV, L214, One Voice, Nea, Revégez-vous, Société végétane, Veggie Pride, VegFest, VG56, Vivants, etc.

Mail : contact@icdv.info

Pour infos : David 06 42 06 07 47

Pour les actions : Charlotte 06 14 18 73 89

<http://www.icdv.info/>

visé aussi à freiner l'impact de certains discours, comme celui de l'ex-Beatle Paul McCartney qui a appelé en décembre, en marge du sommet de Copenhague, à une journée hebdomadaire sans viande pour lutter contre le réchauffement climatique. Cet appel avait suscité une

levée de boucliers chez les éleveurs... »

[5] Cf. G. Launay, « La filière viande sur le grill », *Libération* du 6 mars 2010, en ligne.

[6] Cf. P. Sigler, « Les biais du PNNS », sur le site [icdv.info](http://www.icdv.info/).